



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ,
*en charge de la protection sociale généralisée,
de la prévention et de la famille*

DIRECTION DE LA SANTÉ
DÉPARTEMENT DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION

.....
La Directrice

Affaire suivie par :
*Bureau des programmes des pathologies
infectieuses*

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 002177 / MSS / DSP / DPP NB

Papeete, le

09 MARS 2018

à

Destinataires in fine

Objet : Organisation de la campagne de lutte contre la filariose lymphatique en 2018

Madame, Monsieur,

Les enquêtes de prévalence du portage de l'antigène filarien réalisées de 2014 à 2016 dans tous les archipels de la Polynésie française, ont montré des résultats encourageants, avec un taux de portage inférieur à 1 % en population et en milieu scolaire chez les 6 - 7 ans, à l'exception des îles Sous-le-Vent et des Marquises Sud. Dans ces deux zones, les résultats obtenus ne répondent pas aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'ensemble de ces résultats a conduit à modifier la stratégie pour la campagne qui se déroulera du 1^{er} mars au 30 avril 2018.

Aussi cette année, nous alléons le dispositif selon les modalités suivantes :

- poursuite de la distribution en milieux scolaire et communautaire uniquement aux ISLV et Marquises Sud ;
- pour le reste de la Polynésie française, les médicaments antifilariens seront disponibles dans toutes les structures de soins de la Direction de la santé durant les mois de mars et avril 2018 mais la Prise Observée Directe (POD) reste en vigueur. Les personnes ciblées par la campagne sont celles qui résident ou se rendent régulièrement aux îles Sous-le-Vent et aux Marquises Sud.

Je tiens à vous remercier pour votre collaboration de santé publique, qui contribue à sa réussite.

Copie(s) :

MSS 1
DSP 1
DPP 1



Pour le Ministre et par délégation

Dr Laurence BONNAC-THERON